

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 2 (1931)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. E. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Présidence de l'A.D.I.E.J.: M. F. REUSSER Moutier — Tél. 7.	Secrétariat de l'A.D.I.E.J.: M. G. MECKLI Delémont - Tél. 2.11	Administration du Bulletin: Secrét. de l'A.D.I.E.J. Delémont.
--	---	---

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 3.— ;
le numéro : fr. 0.50. — **Annonces** : S'adresser à l'Imprimerie du « Démocrate », Delémont.

SOMMAIRE :

COMMUNICATIONS OFFICIELLES (activité des organes, requêtes et réponses).

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Activité des organes de l'Association

Séance du Comité du 3 août 1931.

Il est pris connaissance : d'une lettre de l'Office cantonal du travail du 4 juin 1931, spécifiant les conditions d'engagement des ouvriers chômeurs sur les chantiers de chômage (voir aux annexes) ; d'une lettre de la Société de Développement de St-Imier du 25 juillet, selon laquelle l'accélération de l'électrification de la ligne du Vallon est refusée par la Direction générale des C. F. F. ; des résultats du travail du comité spécial pour l'amélioration des communications entre Bâle et La Chaux-de-Fonds par le Jura.

La liste des revendications en service direct pour l'horaire 1932-1933 est établie à l'intention de la Direction cantonale des chemins de fer. (Voir aux annexes.)

Le Comité décide de convoquer pour l'automne une assemblée générale à laquelle, à la demande du Comité régional de la Vallée de Tavannes, sera soumise la requête de subventionnement par l'A. D. I. E. J. de la correction de la route de Pierre-Pertuis.

Les rapports fournis sur la situation de la caisse et la marche du Bulletin ne donnent lieu à aucune observation.

L'action en faveur des régionaux jurassiens commencera par une réunion des administrations intéressées et du sous-comité spécial de l'A. D. I. E. J., tous les régionaux étant d'accord avec cette manière de procéder.